

DRTEFP
66 rue de Mouzaïa
75019 PARIS
Membre de SOLIDAIRES
l'Union Syndicale Groupe des 10

TOUT VA MIEUX

A diffuser largement
dans les services
SVP

JUIN 2002
n°25

TVM écrit avant le 1^{er} tour des législatives

La gauche « d'en haut » a été défaite.

A mépriser les salariés, les chômeurs, les fonctionnaires, en faisant diriger le pays par les énarques, en concédant systématiquement au patronat (exonérations de cotisations (et non pas de charges) sociales, privatisations, précarisation de l'emploi, réduction de l'indemnisation des chômeurs, bas salaires, temps partiels imposés, inégalité dans l'application des 35 heures), en expérimentant ce que la droite et les patrons demandent à cor et à cri, est arrivé ce qui n'était pas prévu.



La gauche caviar (Aubry, Guigou, DSK, Fabius...) a été virée et le capitaine du titanic a quitté le premier le navire.

Les journalistes, les sondeurs ont été dans leur immense majorité particulièrement nuls ; pas de débat politique, personnalisation, publicitaires aux postes de commande.

Et nous arrive un sénateur, un "progressiste", ancien directeur de communication (nous, on aime), et plein de libéraux qui veulent « libérer les marchés », « libérer les classes moyennes » en bref la liberté pour les plus forts. La France "d'en bas" est déjà oubliée. Et il ne faut pas croire que le milliardaire Le

Pen va résoudre un seul problème en faveur de « ceux d'en bas ».



Continuons sur nos nouveaux ministres...

Sarkozy, maire de Neuilly sur Seine, la ville la plus riche de France et où les impôts sont les plus bas ; un représentant de la France d'en bas peut être ?

Mattéi, ministre de la santé est pour la mise en concurrence, à titre expérimental de l'assurance maladie et des assureurs privés

Fillon, notre « Ministre du travail », est partisan de la décentralisation et de l'expérimentation : pas nous. Nous, c'est le contraire, on est pour la même règle et pour tout le monde, partout sur le territoire.

Gaymard est un militant anti IVG. Là, c'est très fâcheux.

Budget

Tout le monde est pour la baisse des impôts...surtout les riches. Tout le monde est pour la baisse des "charges" sociales...

surtout les patrons. Mais faudra pas s'étonner ensuite d'avoir moins de service public, moins de protection sociale (la maladie, la retraite, la maternité...). Il y en aura moins... pour aider la France d'en bas. La droite et l'extrême droite et une partie de la gauche sont pour ces mesures radicales, alors que le pays est de plus en plus riche et que les inégalités s'accroissent.



Le SMIC en juillet

Le sénateur Raffarin (60 000 f par mois soit 10 fois le smic et prêts immobiliers à 0% proposés aux parlementaires) devenu premier ministre, a dit, qu'il hésitait à donner, à la France d'en bas, un « coup de pouce » au smic.

Par ailleurs, selon le canard enchaîné, il aurait eu un emploi fictif plusieurs années à l'anpe à la fin des années 70. Les gens sont méchants.

La CNAS ne fait pas recette!

Est-ce un signe des temps, la DAGPB peine de plus en plus à réunir la commission nationale d'action sociale. D'annulations en reports, on se demande si cette instance paritaire n'est pas moribonde. Convoquée pour le 23 avril dernier, la séance n'a pu se tenir faute de quorum. C'est l'administration qui n'a pas convaincu ses représentants de venir! Cela

montre le vif intérêt que lesdits représentants portent à l'action sociale dans le secteur Solidarité. Mais c'est peut-être aussi le révélateur d'un ras le bol des représentants de l'administration de jouer les potiches et d'être obligés de voter comme un seul homme pour une DAGPB en état d'autosatisfaction permanente sur des dossiers sans intérêt alors que les vrais problèmes du logement, de l'aide en faveur des familles, ou de la restauration n'évoluent pas.



LES PRIMES : on n'arrête pas le progrès ! Les inégalités s'accroissent!

La DAGPB a réuni un CTP en avril pour examiner le projet de circulaire primes pour 2002 et le bilan 2001. En ce qui concerne le projet de circulaire, nous relevons que la DAGPB entérine le fait que tout changement de grade ou de corps en cours d'année n'est pas pris en compte dans le trimestre qui suit la sortie de l'arrêté, mais uniquement en fin d'année.

Comment se fait-il que ce qui était possible auparavant ne le soit plus aujourd'hui ? La DAGPB va même jusqu'à intégrer cette mesure inacceptable dans ses « principes de gestion » !!! Certaines organisations syndicales se sont élevées contre ce principe mais apparemment la DAGPB ne change pas de position. Comme vous le voyez « tout va mieux » !

Par ailleurs, bonne nouvelle, 4 573 470,52 euros de crédits supplémentaires (30 MF) ont été répartis !

Ne vous réjouissez pas trop vite car seulement 3,19 % de cette somme bénéficiera aux personnels de

l'administration centrale et 16,4 % à ceux des services déconcentrés DDASS.

Soit au 19,3 % (880 000 euros) du total pour en gros 12 000 agents ! Merci mesdames et messieurs vous êtes bien bons !

Et les 80% restants direz-vous ? Hé bien, 3,33% soit 152 449 euros (ou 1 MF) sont attribués à une centaine d'IGAS (encore eux !) - 6,7% à 400 emplois fonctionnels (DRASS, DDASS, chefs de bureau...) et 46% seront consacrés à la revalorisation des filières sanitaires et sociales dont 15 % pour les pharmaciens et les médecins. Le reste va à la création de primes pour les personnels affectés dans des zones prioritaires.

Voilà au moins une répartition bien pensée au ministère dit de la Solidarité !

Quant au bilan 2001 on peut relever quelques enseignements dans les tableaux communiqués. Notamment, quand on est agent de catégorie C d'administration centrale, il vaut mieux exercer ses fonctions à la DREES, à la DHOS ou à la DSS qu'au SICOM. En effet en moyenne et respectivement les personnels ont perçu en 2001 28 345f pour la première, 26 133f et 25 554f pour les deux autres alors que l'on descend à 18 007f au SICOM. L'écart entre le moins et le mieux primé est de 10 338f soit 57 % !!!

Pour les B, ce sont la DREES (41 032f), la DAEI (40 545f) et le SICOM (39 626f) qui sont en tête et le service des droits des femmes est bon dernier avec 34 606 F. L'écart est de 6 426f soit 18,5%

En ce qui concerne les attachés, il vaut mieux être affecté à la DAEI (78 695f) au SICOM (78 121f) ou au service des droits des femmes (78 036f) qu'à la DAGPB (68 021f) ou pire qu'à la DGS (65 533f). L'écart entre les mieux et les moins primés est de 13 162f soit 20%.

Enfin les administrateurs civils les moins bien primés sont à la DSS avec 121 087f et les mieux primés à la DPM (140 321f) ou à la DGAS (140 732f). Ce sont eux qui ont la plus

faible amplitude puisqu'elle n'est que de 16,25% (19 645f)

En outre nous relevons que la grande majorité des administrateurs civils (70,4 %), qui sont tous excellents c'est bien connu, sont primés à des taux égaux ou supérieurs au taux moyen. Pour les attachés qui sont déjà moins bien c'est 62,2% et on continue à descendre : 59% pour les B et 54,4% pour les C. Alors qu'ils ont déjà des taux moyens très bas, près de la moitié d'entre eux perçoivent des primes inférieures à ce taux !

Ces constats donnent un aperçu de l'effet désastreux de la "fongibilité" des primes qui permet de faire passer par exemple des crédits de l'enveloppe des C vers celles des A. Nous ne cesserons de dénoncer ce système et son absence totale de transparence pour les agents !

Dernière minute : en plus de l'augmentation des primes des personnels d'encadrement sur ces crédits nous avons relevé avec intérêt que la haute hiérarchie n'a pas hésité à reconnaître ses propres mérites en se faisant attribuer juste avant les élections une super NBI qui permet aux directeurs généraux de percevoir 180 points par mois, aux directeurs régionaux et départementaux entre 80 et 110 et 80 points aux sous-directeurs. Cerise sur le gâteau cette NBI est attribuée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Presque deux fois le RMI par mois Voilà une bonne mesure sociale de la gaaaûûûche !

L'IGAS recrute !

Nous avons peut-être un début d'explication pour l'augmentation des primes des membres de l'IGAS que nous évoquions précédemment. En effet l'IGAS vient de faire quelques beaux recrutements qui ne vont pas manquer de relever son niveau et qui méritent bien un abondement de 152 000 euros de crédits de primes ! LANNELONGUE (DAGPB) et LE COZ (conseiller technique de GUIGOU) ont été

promus récemment inspecteurs généraux. Nous sommes très heureux de voir partir LANNELONGUE, grand démocrate autoproclamé qui s'est tout de même permis de traiter en public des représentants syndicaux de suppôts de l'extrême droite ! Il restera dans les mémoires comme le premier DAGPB qui a engagé des procédures disciplinaires à l'encontre des secrétaires de deux organisations syndicales pour avoir osé publier des tracts qui lui avaient déplu

ATTACHES la lutte continue

L'administration reste campée sur sa position et n'envisage pas de revenir sur la titularisation des contractuels des services déconcentrés du secteur emploi dans le corps des attachés d'administration centrale. Plus même, la DAGEMO a entamé la procédure d'affectation d'attachés d'administration centrale, récemment sortis des IRA, dans les services déconcentrés du secteur emploi. C'est bien la preuve que les propositions de négociation dans une groupe de travail étaient du pipeau. Les représentants des attachés récemment élus ont décidé de boycotter la première séance de la CAP et envisagent de ne plus participer aux instances paritaires tant que l'administration n'abrogera pas le décret scélérat du 23 août 2000, pris sans la moindre concertation ni consultation et permettant l'affectation des AAC en services déconcentrés. Titulariser des personnels des services déconcentrés dans un corps d'administration centrale, on peut être légitimement être inquiets et s'interroger sur ce que cache un tel choix.

CONTRACTUELS

OCCASIONNELS : Kleennex!

Depuis la mise en œuvre d'une politique inconsidérée de suppression des emplois de catégorie C autant en centrale qu'en services déconcentrés, on fait de plus en plus appel au ministère chargé de l'emploi à des personnels

occasionnels. L'Etat participe donc lui-même à créer de la précarité ! Les organisations syndicales ont dénoncé ces pratiques mais aujourd'hui l'administration en arrive à utiliser les méthodes les plus décriées du privé.

En tout cas le résultat est qu'on recrute des agents pour des périodes de quelques mois, renouvelables ou non dans la limite de 10 mois par an fixée par la réglementation. Ces agents ne savent jamais si au bout de trois mois leur contrat va être renouvelé et lorsque c'est le cas, leur traitement est interrompu et n'est rétabli qu'au bout de deux mois ! Dernièrement,, ils ont appris brutalement qu'il n'en serait rien parce qu'il n'y avait plus de crédits pour les rémunérer. Bonjour la gestion prévisionnelle dont on nous rebat les oreilles. Question à 1 euro: Comment se peut-il qu'au mois d'avril, les crédits prévus pour rémunérer les contractuels occasionnels pour toute une année, soient brutalement épuisés ? Auraient-ils servi à rémunérer certains membres des cabinets avant le changement d'équipe ? On peut tout imaginer... En tout cas, des agents auxquels on avait assuré un maintien en fonction se sont retrouvés au chômage du jour au lendemain.

Pas de signes religieux dans le service public !

Un agent peut il, dans nos services, porter un signe religieux, (Kippa, foulard, croix, soutane...) ? Un récent conseil de discipline vient de siéger sur ce point. La neutralité du service public exige qu'aucun agent ne porte de signe religieux.. Aucun agent, même sans contact avec le public, ne peut porter de signe religieux, et c'est bien. Nous attendons de la dagemo, de la dagpb une note de service sur ce point, qui concerne toutes les religions et les sectes. La religion est une affaire privée. Personne n'a à subir la religiosité de l'autre.

Peugeot Sochaux met en place le travail de week end.

Les salariés concernés travailleront (au début ils seront volontaires...) le week end et seront de repos les autres jours. Ils commenceront à 13h12 le vendredi et finiront le lundi matin à 5h21 ... (tiens c'est la nuit) et dès 2003, l'usine travaillera 365 jour /an. Chic, on est les champions de... la flexibilité. Si la gauche caviar l'avait interdit aux patrons, si certains syndicats ne l'avaient pas accepté, on en serait pas là.

De plus en plus d'accidents mortels sur la route !

Le très sympathique Gayssot avait promis que le nombre d'accidents diminueraient de 50% en 5 ans... Vivement que les responsables politiques soient mis en examen.

Un quart des enfants de 5 à 18 ans ne partent pas en vacances d'été chaque année.
C'est la faute à Chirac et à l'extrême droite ?

Perquisition au Ministère du travail.

Dans le cadre de l'enquête judiciaire sur l'amiante à JUSSIEU, (220 000m2 amiantés), il y a eu perquisition au Ministère...

Faut il rappeler qu'il y avait un décret très mal foutu en 1977; qu'avant, il n'y avait pas de réglementation et certains médecins connaissaient le poison qu'était l'amiante.

Faut il rajouter qu'entre 1977 et 1995, les pouvoirs publics n'ont rien fait (pas d'actions prioritaires, pas de formation aux agents) alors que le désamiantage commençait massivement à cette époque.

Les confédérations syndicales ont participé pour leur part, au Comité Permanent de l'Amiante avec le patronat et les producteurs d'amiante en faisant croire à l'usage contrôlé de l'amiante.

La gauche au pouvoir, avec Aubry directrice de la DRT, ont tardé pendant 15 ans. Il a fallu attendre 1995 pour qu'une prise de conscience se fasse de peur pour les politiques de se retrouver dans la même situation judiciaire que pour le sang contaminé.

Baisse de l'impôt sur le revenu : première injustice fiscale.

Dès le 10 mai, le Premier Ministre a confirmé qu'une réduction de 5% de l'impôt sur le revenu 2001 serait appliquée.

Cette réduction dont les modalités techniques n'ont pas été arrêtées peut prendre la forme

soit d'une réduction forfaitaire de 5% de l'impôt dû par chaque contribuable

soit d'une réduction modulée suivant les différentes tranches du barème.

Dans tous les cas, elle favorisera les seuls contribuables imposables

| | | | |
|--------------------------------------|-------|--------|--------|
| Revenu imposable | 8080€ | 14500€ | 60000€ |
| Impôt dû | 65€ | 1666€ | 21570€ |
| Réduction de 5% | 3€ | 83€ | 1078€ |
| Gain en impôt | 3€ | 83€ | 1078€ |
| Gain par rapport au revenu imposable | 0.37% | 0.57% | 1.79% |



Au dernier conseil des ministres,

le tout dernier avant le premier tour du 26/04, la gauche toujours attentive à ceux d'en bas a encore fait passer une revalorisation des ZIGAS, pas des C ou des B. La délibération est symbolique de la gauche d'en haut.

Elections des agents des services techniques. Sondage grandeur nature

464 inscrits 234 exprimés
cgt 29.91% 70v 2 sièges
unsa 26.5% 62v 2 sièges
cfdt 15.4% 36v 1 siège
sud 12.8% 30v 0 siège
fo 12% 28v
cftc 3.4% 8v
Sud avance tranquillement



Histoire vraie

Une dame téléphone a un secrétariat de section afin de prendre un rendez-vous, elle commence par se présenter, "je suis ZIGAS et je voudrais un rendez-vous avec l'inspecteur, c'est pour un problème personnel". Après quelques explications, on comprend que son père emploie une femme de ménage; elle veut être reçue à ce propos. L'inspecteur du travail rappelle la dame en question, s'étonne du fait qu'elle mette en avant sa fonction de ZIGAS, pour obtenir un rendez-vous; donc, après avoir remis les choses au point, un rendez vous lui est donné avec le contrôleur du Travail.

Ce rendez vous lui ai donné pour le 26 mars 2002. Or, ce jour là, les services de la DDTEFP des Hauts de Seine sont en grève sur les 35 heures dans la DD. Il y a même un piquet de grève.

Les grévistes sont donc assemblés devant une des entrées du bâtiment, quand arrive la dame, brandissant une carte tricolore et disant: "Je suis votre supérieure hiérarchique, j'ai rendez-vous avec un inspecteur.". Après lui avoir expliqué que les services étaient fermés pour cause de grève, après qu'elle ait dit qu'elle aurait pu être prévenue, elle tourne les talons en disant qu'elle reprendrait rendez-vous.

Vivement que les Zigas aient un cours de formation initiale sur la déontologie professionnelle.

On vous donne son nom: L'Igas Pacho.

KESSLER A RAISON

Pour une fois, SUD TRAVAIL le reconnaît sans hésitation: oui le MEDEF a raison lorsqu'il affirme que: « les entreprises croulent sous les charges ». En effet, lorsque celles-ci atteignent 60% de la masse salariale totale d'une entreprise telle France Télécom, il est indéniable que l'on court droit à la faillite d'un système. Du système libéral, bien sûr car il ne s'agit pas des charges sociales, mais de la charge de la dette. Car vous avez bien lu: pour un franc versé en salaire -et 40 centimes de charges sociales patronales- France télécom verse aux banques pour le seul paiement des intérêts 86 centimes! Les charges du capital représentent donc le double des charges sociales...Et pendant ce temps monsieur Michel BON chante « *Tout va bien, Madame la Marquise* ».

Un conseil donc: usez de votre téléphone pour l'aider à rembourser: sinon c'est l'Etat qui viendra prendre l'argent dans votre poche, sous forme d'impôt pour faire face aux conséquences de la brillante politique de l'ancien directeur de l'ANPE bombardé à ce poste par son brillant copain JUPPE. JUPPE, l'homme qui voulait vendre à

DAEWOO (en faillite depuis), THOMSON pour un franc (pour le prix d'un paquet de clopes, on aurait pu avoir toute l'industrie française publique à l'époque...regrets éternels)



Ministre de la Ville- Medef Match nul

En septembre dernier, le Medef inventait grâce à des partenaires sociaux complaisants, "la démission pour motif économique", comme cas de "démission légitime" ouvrant droit de ce fait aux ASSÉDIC: un point donc pour le Medef dans la démolition du droit du travail. Point marqué dans la plus grande indifférence du ministère, des députés et des syndicats, malgré nos courriers.

En introduisant un article L.12-10-1 dans le code du travail (on se frotte les yeux), glissé subrepticement dans la Loi de Finances de 2002, le ministère de la Ville vient à son tour de gagner un magnifique point. C'est ce que l'on appelle un "cavalier" constitutionnel: un article de loi sans rapport avec le reste de la loi en question (non censuré par le conseil constitutionnel faute de saisine par les parlementaires de droite comme de gauche).

Ce délicieux article valide le dispositif des "adultes-relais" (bonjour la langue française), créé en avril 2000. L'Etat accorde aux collectivités territoriales, et au secteur à

but non lucratif des CDD de 3 ans renouvelables deux fois, qui pourront s'enchaîner avec des contrats emploi solidarité ou des contrats emplois consolidés: il suffit que la personne recrutée ait moins de 30 ans et habite un quartier labellisé "mal famé". Ainsi, le même salarié, pourrait rester sur le même poste pendant 14 ans en CDD! Jusqu'au jour où de nouvelles mesures seront mises en place permettant d'enchaîner sur de nouveaux contrats précaires...jusqu'à l'âge de la retraite? (bonjour le montant de la retraite)

Et cerise sur le gâteau: comme les CEC, les CDD des "adultes-relais" pourront être rompus, par l'employeur, chaque année pour "motif réel et sérieux".

Sans nul doute, le MEDEF va réclamer la même chose pour le secteur privé (à but lucratif) en invoquant la clause de la "nation la plus favorisée"

Jeunes, rassurez vous, l'Etat s'occupe de vous.



Première circulaire de Fillon sur le dialogue social et la RTT

"Comme vous le savez le gouvernement s'est engagé dans une réflexion sur ce

sujet. Cette circulaire ne saurait avoir ni pour objet, ni pour effet d'*amodier* en quoi que ce soit le cadre législatif et réglementaire en vigueur."

Amodier: "concéder l'exploitation d'une terre ou d'une mine moyennant une redevance périodique". Comprenez qui pourra. Mais on n'a pas fini de rire.

Nouveau langage, nouvelle politique? Bonne nouvelle, la loi ne sera pas mise en "métayage".



Au secours la droite revient

On va mourrrrrrr!

Selon nos statuts, « Le syndicat SUD-TRAVAIL, a pour objectif la construction d'un syndicalisme qui :

- refuse la société libérale fondée sur l'injustice et les inégalités sociales ;
- combat toute forme d'organisation de la société dans laquelle le pouvoir est confisqué par les détenteurs des richesses économiques et financières qui décident pour tous en fonction de leurs seuls intérêts ;

et qui se veut :

- indépendant de l'État, du patronat, et de tout groupe politique ;
- pluraliste, démocratique et fédéraliste, c'est à dire acceptant en son sein la pluralité des opinions et reconnaissant à tous le droit d'opinion sur la base du respect des mandats syndicaux ;

- ne se limitant pas à la défense des intérêts catégoriels, mais ayant une dimension professionnelle et interprofessionnelle ;

- reposant sur la mobilisation, l'action et la négociation, et cherchant à réaliser l'unité la plus large des salariés et la démocratie dans les luttes.

Le syndicat a pour objet :

a) De défendre les intérêts moraux, professionnels et économiques de ses membres ;

b) De développer une réflexion collective sur la pratique professionnelle en accord avec les objectifs fondamentaux et les axes de lutte définis par les orientations du syndicat ;

c) De représenter et appuyer les agents travaillant dans les services..., sans distinction d'appartenance syndicale, auprès des directions de leur ministère, des pouvoirs publics, et des institutions qui les emploient ;

d) De s'opposer à toute forme d'atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales auxquelles ses adhérents(es) peuvent être confronté(e)s, ou desquelles ils peuvent avoir connaissance à l'occasion de l'exercice de leur emploi, en particulier les situations et pratiques racistes, sexistes ou discriminatoires ;

e) De développer la solidarité nationale et internationale ;

f) De participer aux luttes contre toute forme d'exclusion sociale.

Je souhaite adhérer à SUD TRAVAIL

Nom

Prénom

Adresse administrative

Corps